VI

LE PARTICIPE PRÉSENT A SENS FUTUR[1]

PAR S. LYER
Docteur de l'Université de Prague, professeur au lycée de Dijon

On rencontre en latin certains participes présents qui paraissent avoir le sens du futur. Ils peuvent se répartir en trois classes :

1. Le participe indique l'*antériorité par rapport à une autre action qui va se dérouler ou qui est considérée comme devant se développer*. On lit par exemple dans Plaute, *Poen.* 601 *adveniens ora veris*, 693 *adveniens irem*. On peut suivre la suggestion de D. Barbelenet[2] et traduire « à l'arrivée » et non « en venant » ; c'est-à-dire prêter au participe présent l'aspect perfectif, par quoi celui-ci exprime une action future qui est antérieure à l'action représentée par le verbe personnel (la traduction « en venant » considère le participe *adveniens* comme ayant l'aspect imperfectif). Il est évident que le sens futur du participe présent en question n'est pas dans la forme participiale, qui est toujours indifférente quant à l'expression du temps[3], mais dans l'aspect perfectif qui lui est attribué[4].

1. Cf. du même auteur dans cette *Revue*, t. VII, p. 322, *Le participe présent exprimant l'antériorité*, et t. VIII, *Le participe présent construit avec* esse.

2. *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence*, Thèse de doctorat, Paris, 1913, p. 51.

3. Pour la bibliographie de cette question, voyez *Revue des Études latines*, VII, p. 324, notes 1 et 2; cf. aussi St. Škerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien*, Thèse de l'École des hautes études, Paris, 1926, p. 2.

4. Comme le verbe *advenire* peut être tantôt perfectif, tantôt imperfectif (cf. D. Barbelenet, *loc. cit.*, p. 77, 92), et comme l'aspect perfectif traduit mieux l'idée de l'auteur, nous sommes enclins à le faire équivaloir au participe futur grec.

Une situation analogue se trouve en tchèque, en polonais et en russe, langues dans lesquelles le participe présent des verbes perfectifs a la valeur future (cf. *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen*, XXVIII, 2, p. 145). Par exemple le passage de l'Évangile, Matth., 4, 9, πεσὼν προσκυνήσῃς est traduit en tchèque par le participe du verbe perfectif, tandis qu'il l'est en latin par *si cadens adorabis me* et en français *si en te prosternant en terre tu m'adores* (traduction de Clément Marot). En tamoul, le participe présent prend aussi très souvent le sens futur (cf. J. Vinson, *Manuel de la langue tamoule*, Paris, 1903, p. 126).

2. A) *Le participe présent indique d'une façon absolue l'action qui va se dérouler dans le futur.*

Cicéron nous présente des passages tels que *orientem tyrannidem multo ante prospiciunt* (*Div.*, 1, 49, 111); *medicus morbum ingravescentem ratione providet* (*Ibid.*, II, 6, 16); chez Sulpice Sévère nous rencontrons *quae* (scil. *navis*) *Narbonem petens solvere parabat* (D. I, I, 3); *iam adventanti Christo necesse erat suis eos ducibus privari* (D. 2, 27, 1).

J. Marouzeau[1], à propos des passages de Cicéron, fait remarquer avec raison que l'idée du futur est contenue dans les verbes formés à l'aide du préverbe *pro-*, qui a la signification temporelle de « à l'avance[2] ». Les autres verbes contiennent implicitement le sens futur : *ingravescentem* est inchoatif; il est, en outre, composé avec le préverbe *in-*, qui indique, de son côté, le commencement et le développement progressif de l'action; *orientem* exprime le commencement et la continuation. De plus, les verbes des propositions principales impliquent, par eux-mêmes, l'idée future, qui rejaillit sur la forme participiale essentiellement neutre. On le voit très clairement si l'on remplace les participes *orientem* et *ingravescentem* par les infinitifs présents correspondants.

Les passages de Sulpice Sévère présentent le même caractère. Dans 2, 27, 1, le participe *adventanti*, précédé de l'adverbe *iam*, acquiert par là le sens futur, quoique celui-ci ne soit pas aussi net que dans le texte de Cicéron. Dans 1, 1, 3, le verbe personnel *parabat* implique l'idée de l'action qui va se développer, donc de l'action future, et le participe *petens* en reçoit une certaine nuance future[3].

Cette catégorie nous présente donc un participe présent essentiellement neutre, auquel le contexte prête une certaine valeur de futur.

1. *L'emploi du participe présent à l'époque républicaine*, Thèse de doctorat, Paris, 1910, p. 8.

2. Cf. H. Schmalz, *Lateinische Syntax und Stilistik*, München, 1900, p. 262.

3. Mais il n'équivaut point du tout au participe futur en *-urus*, comme le pense A. Lönnergren, *De syntaxi Sulpicii Severi*, Thèse d'Upsala, 1882, p. 84. Par l'expression *iam adventanti* l'auteur veut seulement souligner que le moment de l'arrivée de Jésus-Christ est si proche que l'on peut le considérer comme appartenant au présent. Le second exemple de Sulpice Sévère peut être aussi traduit simplement : « Le navire appareillait se dirigeant vers Narbonne. »

B) *Le participe présent a le sens « final ».*

Les exemples en cause sont les suivants : Plaute, *Men.* 444, *dicto me emit audientem, non imperatorem sibi;* Ter., *Heaut.* 725, *obsecrans me ut veniam frustra veniet;* Sall., *Jug.* 38, 1, *missitare supplicantis legatos;* Tite-Live, 21, 6, 2, *legati missi orantes auxilium; Ibid.*, 21, 34, 2, *oratores veniunt memorantes; Ibid.* 23, 6, 6, *Romam legati missi postulantes, ut...;* 29, 24, 4, *quid petentes venissent;* 33, 27, 7, *ad Philippum legatos gratias agentes miserunt;* 42, 46, 9, *legatos in Macedoniam miserunt praesidium petentes.*

J. H. Schmalz[1] considère les participes présents dans Térence et Tite-Live, 21, 6, 2, comme remplaçant le participe futur en *-urus*, et compare cet emploi avec les cas de substitution de l'indicatif présent à l'indicatif futur[2]. A. Draeger[3], citant Tite-Live, 33, 27, 7, dit : « sogar in der Zukunft kann die Handlung liegen ». D'après A. Lönnergren[4], les participes présents dans Sulpice Sévère *regnum patrium repetens, ut sibi sit auxilio, implorat* (2, 24, 3) et *erat cura ne se adveniens abstineret* (D, 3, II, 6) tiennent lieu du participe en *-urus*[5]. R. Kühner[6] émet l'opinion que les participes présents dans Tite-Live, 21, 6, 2 et 23, 6, 6, contiennent un « Begriff des Wollens ». Les autres grammairiens prétendent que ce n'est pas le participe présent qui porte le sens futur, mais bien le contexte, surtout le verbe principal. Ainsi R. B. Steele[7] considère les participes présents dans Tite-Live, 29, 24, 4 et 42, 46, 9, comme équivalant au substantif *petitores*, quoiqu'il ne nie pas qu'ils aient un certain sens final. Il en est de même pour *memorantes* dans Tite-Live 21, 34, 2. H. Goelzer[8] émet l'idée que *orantes* dans Tite-Live, 21, 6, 2, ne remplace pas le participe futur, car il indique seulement les circonstances qui accompagnent l'action principale. A. C. Juret[9] déclare que la signification finale du

1. *Loc. cit.*, p. 308.
2. Il évoque donc, sans le savoir, l'aspect verbal.
3. *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, Leipzig, 1881, II, p. 774.
4. *Loc. cit.*, p. 84.
5. S'il compare le passage D, 3, 11, 6 avec 14, 4, *ad ecclesiam veniens gratias agebat*, il confond le participe présent exprimant l'antériorité et la postériorité; cf. *Revue des Études latines*, VII, p. 330.
6. *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, Hannover, 1878, II, p. 92.
7. *The participe in Livy*, dans : *American Journal of Philology*, XXXV, p. 164 et suiv.
8. *Le latin de saint Avit, évêque de Vienne*, Paris, 1909, p. 289.
9. *Système de la syntaxe latine*, Paris, 1926, p. 89.

participe présent est rare en latin classique et qu'elle ne se trouve que résultant du contexte. Il explique *orantes* dans Tite-Live, 21, 6, 2, par « en qualité d'*orantes* ». St. Škerlj[1], citant Tite-Live, 33, 27, 7, pense que « l'idée de futur est dans *mittere* et non pas dans le participe, qui pourrait être remplacé par un substantif ». J. Marouzeau[2] admet que le participe présent a le sens « prégnant », c'est-à-dire final, dans Sall. *Jug.*, 38, I (« peut-être à l'imitation de Thucydide », ajoute-t-il) ; il fait équivaloir le participe *supplicantis* à *supplices* dans Sall. *Jug.*, 47, 3, *legatos supplices mittere* — ce qui paraît très légitime ; *audientem* dans Plaute, *Men.*, 444, n'a pas plus, pour lui, le sens futur que le substantif *imperatorem*, car le participe présent est limité à la stricte expression, « indépendamment de toute notion temporelle », du « rôle attribué à un sujet donné ».

Si l'on prête au participe présent en question le sens final, on le rapproche du supin en *-um*. Mais tandis que cette forme-ci a, de par son origine, le sens final, le participe présent ne présente pas, au début de son existence, un tel caractère. Le fait que nous pouvons remplacer *supplicantis* dans Sall., *Jug.*, 38, I, par *supplices* ou mettre *petitores* au lieu de *petentes*, sans produire aucun changement de sens[3], est une preuve éclatante qu'aucune nuance future n'est inhérente à la forme participiale. C'est le même cas pour Plaute, *Men.* 444. Ici, l'auteur oppose le substantif *imperatorem* au participe *audientem*. Et cependant personne n'osera prétendre que *imperatorem* ait, à lui seul, le sens futur, bien que l'on puisse traduire : « il m'a achetée pour que je sois obéissante, non pas pour que je lui commande ». Le participe *audientem* est donc indifférent à l'expression du temps aussi bien que le substantif *imperatorem*.

Dans ces divers cas, le participe présent ne fait qu'expliquer les circonstances dans lesquelles se déroule l'action de la proposition principale[4].

Qu'est-ce donc qui lui donne le sens « final » ? Si nous parcourons tous les passages cités, nous constatons que les participes

1. *Loc. cit.*, p. 2.

2. *Loc. cit.*, p. 8 et suiv.

3. Cf. J. Marouzeau, *loc. cit.*, p. 8 et suiv., R. B. Steele, *loc. cit.*, p. 164; St. Škerlj, *loc. cit.*, p. 2.

4. Cf. H. Goelzer, *loc. cit.*, p. 289.

présents sont pour la plupart gouvernés par les verbes de mouvement (*mittere*, *missitare*, *venire*) régissant généralement le supin qui marque le but[1], le participe futur en *-urus* exprimant l'intention[2], ou une proposition finale introduite soit par *ut*, soit par un pronom relatif[3].

Le verbe *emere*, dont dépend le participe dans Plaute, *Men.* 444, est généralement suivi de la proposition complétive finale[4].

Le verbe *implorat*, suivi de la proposition finale avec *ut*, que nous trouvons dans Sulpice Sévère, 2, 24, 3 et D., 3, 11, 6, *erat cura ut* dans le même auteur impliquent, à leur tour, l'idée future, exprimée d'ailleurs par la proposition finale[5].

On voit ainsi que les verbes personnels qui régissent nos participes sont généralement complétés par des constructions qui indiquent le but ou l'intention. Il n'est donc pas étonnant que le participe présent dans les mêmes circonstances donne l'impression de remplacer ces constructions, et que nous soyons portés à le comprendre d'une façon exceptionnelle. Mais ce n'est pas le caractère du participe lui-même qui nous pousse à une telle interprétation; c'est le contexte, où le verbe principal joue un rôle prépondérant.

Les participes de cette catégorie sont fort rares. Ils se rencontrent à partir de Plaute, mais surtout chez Tite-Live. Dans le latin postclassique nous n'avons pu les trouver que chez Sulpice Sévère. Ils semblent être en vogue sous l'empereur Auguste. Ils sont peut-être un des symptômes de la décadence du supin qui commence, à partir de l'époque classique, à être remplacé par le participe futur en *-urus*, par l'infinitif final, par la proposition finale et par divers autres procédés.

3. Il y a un seul cas où le participe présent remplace, sans aucun doute, le participe futur en *-urus*. J. Pirson, dans un article intitulé *La langue des inscriptions latines de la Gaule* (*Bibliothèque*

1. Cf. O. Riemann, *Syntaxe latine*, Paris, 1920, § 255; H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 320; par exemple Caes., *Bell. Gall.*, 6, 32, 1, *Sequani legatos ad Caesarem miserunt oratum, ut...*

2. Cf. O. Riemann, *loc. cit.*, § 265; H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 312.

3. Cf. O. Riemann, *loc. cit.*, § 265; J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 312; R. Kühner, *loc. cit.*, p. 582; par exemple Tite-Live, 10, 26, 7, *Senones Galli ad Clusium venerunt, legionem Romanam oppugnaturi.*

4. Cf. J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 405; par exemple Plaute, *Pseud.*, 88, *restim volo mihi emere, qui me faciam pensilem.*

5. Cf. J. H. Schmalz, *loc. cit.*, p. 320.

de la Faculté de philosophie et lettres de Liége, XI (1901), p. 207, cite le passage *Licinia Lade viva sibi suis libertis libertabusque natis nascentibus* (CIL, XII, 3702); ici *nascentibus* équivaut en effet au participe futur de *nasci* qui n'existe pas. Tandis que dans les passages précédents c'était surtout l'entourage qui imprégnait le participe d'un sens futur, ici le participe ne peut subir aucune influence extérieure. Et on ne peut rejeter l'interprétation « à ceux qui suivront » : *nascentibus* est opposé très clairement à *natis*.

Il y a une différence, quant aux fonctions syntaxiques, entre les participes présents étudiés dans les pages qui précèdent et ce *nascentibus*. Celui-ci est attributif, tandis que les premiers figuraient comme compléments adverbiaux. A l'époque où remonte ladite inscription, le participe présent était en train de passer dans la catégorie des adjectifs; et pourtant dans notre cas il présente encore le caractère verbal en exprimant un concept temporel. On peut expliquer cette exception de la façon suivante : Le participe présent comme forme verbale cessait d'exister pour être remplacé par le gérondif. Le graveur de cette inscription cherchait une forme verbale opposée, au point de vue temporel, à *natus;* ne pouvant se servir de *nascendo* qu'il sentait comme participe présent, il a eu recours à une forme presque disparue, et pour cela savante, *nascens*, qui, à cause de son sens inchoatif, avait pour lui une certaine nuance future, d'autant plus que le participe futur en *-urus* n'existait plus en latin vulgaire. Ou serait-ce plutôt le résultat de l'anarchie qui régnait dans la langue quant à l'expression du temps? Toujours est-il que c'est un cas tout à fait isolé.

*
* *

Le participe présent doit donc son sens futur à deux facteurs différents : l'entourage et l'aspect. Dans le premier cas, nous ne pouvons parler que d'une nuance future impropre et empruntée, déterminée par des causes extérieures, *d'une impression de futur*. Ce n'est que dans le deuxième cas qu'il s'agit d'un véritable sens futur. Cependant ce n'est pas la forme participiale qui porte cette notion; c'est l'aspect perfectif qui la lui prête.

S. Lyer.